

Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 juin 2017

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillère absente excusée : A. Dardard

Conseillers absents excusés : S. Gasc, pouvoir à Ch. Bénazet, J-B. Filippetto

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie

◆ Bilan financier de l'accueil de loisirs : choix de la tarification.

M. le maire présente au conseil le bilan financier actuel du fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que l'étude faite sur les tarifications des communes voisines.

Le montant des dépenses pour l'année 2016/2017 s'élève à 56 970 €.

Proposition 1 : participation des familles 32 % soit 18 221 € ; subvention CAF 25 % soit 14 264 € et reste à charge pour la mairie 43 % soit 24 485 €.

Proposition 2 : participation des familles 35 % soit 20 219 €, subvention CAF 25 %, soit 14 264 € et reste à charge pour la mairie 40 % soit 22 487 €.

Proposition 3 : participation des familles 20 % soit 11 635 €, subvention CAF 25 % soit 14 264 € et reste à charge pour la mairie 55 % soit 31 071 €.

Il indique également que les membres de la commission Finances se sont réunis afin d'établir un bilan sur les deux dernières années. Les dotations de l'État étant de moins en moins importantes au fil des années, la commission Finances propose de rendre payant le temps de récréation et d'animation. Le tarif serait calculé en fonction du quotient familial de chaque famille. Trois propositions sont faites à l'assemblée :

- proposition 1 : 0,89 €/période de 16 h à 17 h.
- proposition 2 : 1,16 €/période de 16 h à 17 h.
- proposition 3 : conserver la gratuité.

Proposition n°1 - 0,89 €/période : Ch. Bénazet, M. Denoy, J-M. Jimenez, S. Gasc, M-L. Arnaud, N. Fauré.

Proposition n°2 - 1,16 €/période : Cl. Lafon, P. Balty, P. Carriere, Ch. Crouzil, B. Larroche, J-L. Lucas.

En cas de partage des voix, celle du maire est prépondérante (article L.2121-20 du CGCT - Code général des collectivités territoriales).

La proposition 2 est adoptée à la majorité.

◆ Projet des liaisons pédestres.

La demande de subvention faite en septembre 2016 ayant été enregistrée trop tard à la Préfecture, une nouvelle demande a été présentée en février 2017 pour le projet de réouverture d'un cheminement

piétonnier entre le village et le canal du Midi, comportant notamment la remise en état du chemin des Muletiers. M. Pascal Mailhos, Préfet de la Haute-Garonne, répond favorablement à ce projet et accorde à la commune une aide de l'État, au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, d'un montant de 42 159 €, ce qui représente 60 % de la dépense éligible estimée à 70 265 €. Lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé que l'engagement financier à la charge de la commune pour ce projet ne pourrait pas dépasser 20 % du coût HT prévu. Il est proposé de faire une demande d'aide auprès du Conseil départemental afin d'atteindre le plan de financement souhaité. Accord de l'assemblée à la majorité.

9 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez.

3 voix défavorables : P. Carriere, B. Larroche, J-L. Lucas.

◆ Soutien collectif aux agriculteurs suite au gel.

Suite aux épisodes de gel du mois d'avril qui ont occasionné des dégâts, parfois localement très sévères en arboriculture et en viticulture, les services de l'État se mobilisent afin d'évaluer les dégâts et accompagner les producteurs dans leurs démarches administratives afin de percevoir des aides.

Les agriculteurs de la commune cultivent des céréales et ne sont pas concernés.

◆ Stationnement interdit rue des Plumassières et rue de l'Ancien Petit Fossé.

Afin de faciliter les manœuvres des véhicules de secours durant la période scolaire, l'entreprise Qcs Services, spécialisée en diagnostic sécurité, propose d'interdire le stationnement :

- rue des Plumassières
- rue de l'Ancien Petit Fossé

Ces propositions seront présentées au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) afin de connaître son avis. Les habitants de la commune seront avertis de la décision.

Dans le cadre vigipirate, les barrières rue des Écoles seront fermées deux jours avant la rentrée des classes pour interdire le stationnement.

Ordre du jour complémentaire .

♦ Canal du Midi.

La préfecture et la région Occitanie ont créé une charte ayant pour vocation d'établir un socle commun d'engagements destinés à la préservation et la mise en valeur de la Valeur universelle exceptionnelle de biens (VUE), fondement de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'assemblée décide à la majorité de ne pas s'engager par manque d'informations.

2 voix favorables : P. Balty, M. Denoy.

6 voix défavorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, B. Larroche, J-L. Lucas.

4 abstentions : M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, S. Gasc, J-M. Jimenez.

♦ Urbanisme.

▪ CUa : Consorts Agar, vente terrain (B1181), chemin de Lardenne.

▪ DP : M. Mickaël Metayer, ravalement de façades, 2 côte de Négra.

▪ PC : M. Philippe Agar, changement de destination, 1 chemin de Lardenne.

♦ Urbanisme conformités.

M. Michel Gouze et Mme Julia Leire : la commission Urbanisme vérifiera la conformité de ces habitations.

♦ Comptes-rendus de réunions.

Conseil d'école du 6 juin 2017 .

Les points suivants ont été abordés :

• Rentrée scolaire 2017

- Effectifs rentrée : à ce jour, 98 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée.

La répartition : PS/MS 21 ; MS/GS 21 ; CP/CE1 18 ; CE1/CE2 22 ; CM 16.

- Mme Labeur, directrice de l'école et Mme Brunato, enseignante quittent l'école et seront remplacées par Mme Coudeyre pour la classe de PS/MS et Mme Ilary pour la classe de CP/CE1. Mme Sire sera la nouvelle directrice.

- Atsem : Elles n'assureront plus l'encadrement à la cantine afin de dégager du temps pour leur pause méridienne et la préparation des classes. Martine Nieto les remplacera.

- ALAE/Cantine : l'installation de la 5e classe se faisant dans le local de l'ALAE, ce dernier va déménager dans les locaux du rez-de-chaussée de la mairie, dans la salle des aînés et la salle qu'occupaient les associations.

- Budget 2017/2018 : le conseil a voté un budget de fonctionnement pour les classes de 9 000 € ainsi qu'un don de 850 € pour la coopérative scolaire.

• Travaux de l'école : l'équipe enseignante a rencontré le programmiste travaillant pour la mairie dans le cadre du projet de réaménagement de l'école, afin de

définir les besoins fonctionnels et pédagogiques.

• Bilan du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) : deux exercices ont été réalisés en mai et juin 2017. Aucune observation particulière.

• Un bilan de la coopérative et des sorties scolaires est exposé et l'organisation de la fête de fin d'année est évoquée.

Terres du Lauragais des 16 et 23 mai 2017 - Voirie.

Les comptes-rendus sont consulables à la mairie de Montesquieu-Lauragais.

♦ Informations.

- Concours des Villes et Villages Fleuris 2017 : la commune s'est portée candidate. Le jury du concours est passé le mardi 27 juin 2017.

- Laboratoire départemental 31 : rapport d'analyse concernant la cantine scolaire de la commune : il en conclut que la qualité est satisfaisante par rapport aux critères d'hygiène.

- La Préfecture de la Haute-Garonne rappelle à la commune la nécessité de sensibiliser les habitants pour adopter des pratiques économes sur l'utilisation raisonnée des ressources en eau étant donné la situation hydrologique sur la Haute-Garonne.

- Dégradation d'un monument à Montesquieu : une plainte a été déposée par M. le Maire auprès de la gendarmerie de Villefranche de Lauragais, en raison de dégradation de la statue de saint Jacques située devant l'église de la commune.

- Projet de décret des rythmes scolaires : à ce jour, le décret d'application de la loi n'ayant pas encore été publié, la réflexion sur le retour au rythme scolaire antérieur à la loi Peillon est reporté à l'an prochain.

- Contrôles RD 16 : des relevés de vitesse ont été effectués à proximité du croisement d'En Négra par le secteur routier du Conseil départemental. Les résultats indiquent que les vitesses ne sont pas excessives. Pour autant, le secteur routier lance une étude pour aménager le croisement afin d'améliorer la visibilité et sécuriser la traversée.

Séance levée à 23h.